



“La voix des PME en Europe”

Communiqué de Presse

Publication immédiate

La tendance actuelle de la Convention Européenne met en danger les Objectifs de Lisbonne

Bruxelles, le 3 avril 2003. L' UEAPME, la fédération européenne des employeurs PME, demande plus de cohérence entre le travail de la Convention Européenne et les Objectifs de Lisbonne. Selon l'organisation, la direction actuelle prise par la Convention ne rapprochera pas l' UE des Objectifs de Lisbonne. Pour cette raison si l'Union Européenne désire atteindre l'objectif stratégique de faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et dynamique en 2010, le travail actuel de la Convention doit se consacrer plus aux nécessités des entreprises.

L' UEAPME déplore que jusqu'ici, le travail de la Convention ait donné une importance mineure à l'esprit d'entreprise et à la création d'un environnement favorable aux entreprises, deux éléments vitaux pour une Europe compétitive. La fédération européenne des employeurs fait bon accueil à l'importance donnée au bien-être sociale et économique dans le travail de la Convention mais regrette que cela soit fait au détriment de la nécessité d'une Europe dotée d'un fort esprit d'entreprise. « Nous avons l'impression que les priorités ont été mal placées » a commenté **Hans Werner Müller**, Secrétaire Général de l' UEAPME, “en effet le bien-être social en Europe ne pourra être atteint que grâce à une économie forte, et le travail de la Convention doit aller dans cette direction également.»

Pour cette raison, l' UEAPME demande aux rédacteurs de la Convention de mettre l' esprit d'entreprise et les Objectifs de Lisbonne en tête de l'agenda. Lors d'une réunion la semaine passée avec Michel Barnier, l'UEAPME a eu l'opportunité de présenter quelques amendements que l'organisation désirerait voir mentionnés. Entre autres, l' UEAPME soutient fortement l' idée d'inclure dans les principes fondamentaux et les objectifs du nouveau traité, la création d'un environnement le plus favorable possible pour les entreprises et l' esprit d'entreprise.

En ce qui concerne les PME en particulier, l' UEAPME demande une clause générale mentionnant l'importance des PME en Europe dans la partie des objectifs du nouveau traité. De plus, l' UEAPME réclame l' inclusion d' une clause dans le chapitre industriel, lequel mettra en avant de manière explicite l'idée que l' UE évitera d'imposer des charges administratives, financières et juridiques qui pourraient entraver le développement des PME. Le Commissaire Barnier s'est engagé à relayer les préoccupations des PME au sein du travail de la Convention.

***** End *****

Remarque pour les éditeurs : Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Christina Linderholm au +32 2 230 7599

Raphael Anspach, Press officer
Tel: +32 2 230 7599/ Fax: +32 2230 7861

Email: pressoffice@ueapme.com
Web: www.ueapme.com/pressroom